

AVIS DE MARCHÉ - TRAVAUX – CONCEPTION REALISATION

Construction de 46 logements LLS (PLUS) LOT 6– SECTEUR HOUDON – OPERATION NPRU - BOULOGNE-SUR-MER

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1 : NOM, ADRESSE ET POINT DE CONTACT :

SEM URBAVILEO -Habitat du Littoral, 30.32 avenue Charles de Gaulle, à l'attention de M. le Directeur Général Philippe CHARTON, -62200 Boulogne-sur-Mer.
Tél. (+33) 3 21 10 01 30. Fax (+33) 3 21 80 70 30.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SEM URBAVILEO - HABITAT DU LITTORAL, 30.32 avenue Charles de Gaulle, à l'attention du Service marché
62200 Boulogne-sur-Mer.
Tél. (+33) 3 21 10 01 30. Fax (+33) 3 21 80 70 30. E-mail : marches@habitat-du-littoral.com.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

SEM URBAVILEO - HABITAT DU LITTORAL 30.32 avenue Charles de Gaulle, à l'attention de M. le Directeur Général
62200 BOULOGNE SUR MER

SECTION II – OBJET DU MARCHÉ ET DESCRIPTION

Intitulé : Marché visant l'établissement des études de conception de 46 logements collectifs, de rez-de-chaussée actifs, d'un parking semi-enterré et des aménagements extérieurs et de l'exécution des travaux (y compris aménagements extérieurs dans l'emprise du lot).

Type de marché et lieu d'exécution :

Travaux
Conception et exécution

Lieux principaux d'exécution des travaux :

Quartier Triennal – Secteur Nord Houdon – 62 200 Boulogne-sur-Mer

Description succincte du marché : Marché visant l'établissement des études (conception) de 46 logements collectifs aidés (hauteur maximale R+5) pour une surface utile de 3 259 m² environ, de locaux actifs en rez-de-chaussée pour une surface utile de 920m² environ, d'un parking semi-enterré et d'aménagements extérieurs sur une parcelle d'une contenance d'environ 4 517 m² et de l'exécution de travaux de construction (réalisation).

Valeur totale estimée Hors TVA : **6 300 000 € H.T. (MOE incluse)**

Information sur les lots : non

Des variantes : non

Classification CPV : 710 000 (proposition du service marché)

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 42 mois

SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution de sureté en cas de versement de l'avance Caution bancaire en remplacement de la retenue de garantie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Prêts bancaires

Paiement des factures : 30 jours à réception des factures.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec une équipe pluridisciplinaire regroupant toutes les compétences requises pour l'exécution du marché et au minimum les structures juridiques suivantes :

- une entreprise générale en construction ou groupement d'entreprises conjoint qui sera mandataire solidaire du groupement de conception réalisation,
- un architecte ou groupement d'architectes,
- de bureaux d'études. Il est demandé aux équipes des compétences en urbanisme, en économie de la construction, thermiques et fluides, structures, qualité environnementale des constructions, BIM Manager, VRD, paysagisme, écologie.

Conditions particulières d'exécution : oui

L'exécution du marché comporte une action d'insertion obligatoire visant à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion et à lutter contre le chômage sur la phase réalisation

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1 : Type de procédure : Restreinte

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs minimum envisagé : 3

Nombre d'opérateurs maximum envisagé : 5

IV.2 Critères d'attribution :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Critères de sélection des candidatures

- **Capacité économique et financière du groupement :**
 - Conformément au Règlement de Consultation
 - Preuve d'une assurance des risques professionnels liés à l'exécution de ce marché et compatible

avec la taille du projet

- **Capacité professionnelle et technique, et organisation proposée au regard de la note méthodologique :**
 - **Capacité professionnelle :** pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise générale
De façon à répondre au mieux aux exigences de la RE 2020, le groupement justifiera que l'un au moins de ses membres dispose des qualifications suivantes :
 - Qualification 13.32 (Etude thermique logements collectifs et tertiaire)
 - Qualification 13.33 (Etude Analyse Cycle de Vie bâtiments neufs – Référentiel E+C-)
 - **Moyens humains et matériels :**
 - Note de présentation des moyens humains et matériels des membres du groupement, plaquette de présentation des sociétés.
 - **Organisation du groupement :**
 - Les moyens humains et techniques dédiés à l'opération (organigramme
 - une note méthodologique contenant la description de la méthodologie de travail du groupement en interne et avec le maître de l'ouvrage, ainsi que la répartition des missions entre les membres du groupement.
- **Adéquation des références fournies avec le présent projet :**
 - Références circonstanciées de cinq ans au plus, opérations réalisées ou en cours,

Cette liste de cinq références significatives au maximum devra se limiter à deux formats A4 avec une photo et éventuellement une perspective par opération présentée et comportera une indication claire des principales caractéristiques de l'opération : intitulée, contenu de l'opération, lieu, montant des travaux, date de livraison, surfaces de l'ouvrage, coût au m2 de surface utile et toutes informations jugées pertinentes par le candidat

DOSSIER OFFRES

Critères de sélection des offres

Critère 1 : La qualité de la réponse au programme : 50 points

Une note synthétique de présentation du projet expliquant le parti urbain et architectural retenu, l'insertion dans le site et réponse aux contraintes topographiques, les relations fonctionnelles des différentes entités de l'équipement dans le respect du programme, la flexibilité des espaces en rez de chaussée, les orientations architecturales et techniques ;

Sous-critère 1 : Qualité de la réponse urbaine et architecturale, qualité de la réponse fonctionnelle

Sous-critère 2 : Qualité de la valeur technique

Critère 2 : Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage : 35 points

Une note détaillant le coût des travaux par lots.

Chaque concurrent établira un tableau expliquant la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévue par le Maître d'ouvrage : mode de calcul, ratios utilisés, éléments de coût, surfaces de plancher...

Sous-critère 1 : Montant global

Sous-critère 2 : Cohérence des prix

Critère 3 : La qualité de l'organisation du groupement et du chantier, au regard du respect des délais et du respect d'un chantier à faible nuisances : 15 points

Un mémoire méthodologique détaillant :

- l'organisation de l'équipe
- l'organisation du chantier dont un mémoire environnemental détaillant l'organisation de chantier sur les points suivants : gestion et tri des déchets intégration des matériaux issus du réemploi et/ou biosourcés, les mesures prises pour préserver la biodiversité, le respect de la clause d'insertion.

- Un calendrier détaillé de l'opération présentant notamment les délais d'études, de validation de la maîtrise d'ouvrage, d'instruction du permis de construire, et de réalisation des travaux. Il précisera la durée globale, la décomposition conception et réalisation ainsi que les dates de livraisons par bâtiment. Ce planning devra être justifié par le mode de constructif utilisé ;

- le protocole BIM décrivant le système de management du BIM au sein de l'équipe

Sous-critère 1 : Qualité de l'organisation de la phase de conception et de la phase réalisation

IV.3 Informations complémentaires :

Après sélection du candidat, un dossier de consultation sera adressé aux candidats retenus pour établissement des offres et prestations. Les études à effectuer par les candidats retenus seront de type Avant-Projet Sommaire pour les superstructures et de type Avant-Projet Sommaire pour les ouvrages d'infrastructures

Le Coût prévisionnel de l'opération (travaux + honoraires) est fixé à **6 300 000 € H.T. (MOE incluse)**

Le montant de la prime pour chaque groupement ayant remis une offre sera de : **15 000, 00 € H.T.**

Le montant de la prime pourra être réduite ou supprimée pour un candidat dont les prestations ne seraient pas conformes au règlement de consultation et/ou au programme.

De même, toute prestation d'un montant supérieur à l'enveloppe prévisionnelle proposée par la maîtrise d'ouvrage sera considérée comme non conforme.

La rémunération de l'attributaire tient compte de la prime qu'il a reçue.